

# «Brouillard décisionnel»

La Côte  
30-12-2012  
F4

## CHAUFFAGES

Normalement, lorsqu'une décision doit être prise par un groupe de personnes, cela se fait sur la base d'éléments précis, compris et admis par tous, tels qu'un montant de budget, un âge, un taux, une température, etc. Or il ne semble pas que ce fut le cas en ce qui concerne le vote sur le démantèlement de 17 000 à 20 000 installations de **chauffage électrique**, opération appelée dédaigneusement «assainissement»: les chiffres relayés par les médias, vont de 15% à 10% en passant par 80%, sans savoir sur quoi portent ces pourcentages, ni même les installations prises en compte.

Une chose est certaine: en plus d'être fantaisistes, ces chiffres sont faux, exagérés et, surtout, ne représentent pas le bon critère de décision. Le seul chiffre significatif est la récupération possible d'énergie électrique en remplaçant ces radiateurs par des pompes à chaleur, lesquelles consomment également de l'électricité. Et ce chiffre, selon

le type de pompe utilisé, est bien inférieur à ceux brandis de toute part, restant, sur l'ensemble de l'année, au-dessous de ~3,3% de la consommation cantonale.

La légèreté avec laquelle on impose à une minorité un effort humain et financier aussi grand pour un gain aussi petit et pour si peu de temps interpelle. A ce propos, M. Venizelos parle d'une aide à hauteur de 3 millions de francs/an; répartis pendant 10 ans sur 10 000 installations seulement, cela fait 3000 francs par installation, pour des travaux allant, selon la technologie utilisée, de 60 000 à 120 000 francs!

Mais de qui se moque-t-on? Cette disproportion illustre bien l'ampleur de l'effort financier demandé aux malheureux propriétaires abusés il y a quelques années par des écologistes omniscients, lesquels devraient leur demander pardon, comme cela se fait de plus en plus.

JEAN-PIERRE RODIEUX,  
COMMUGNY